

C.H.U.N.	DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES SECTEUR CONCOURS			HOPITAL DE CIMIEZ		Page 1/2
<b>PREPARATION AU CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DE SECRETAIRES MEDICAUX</b>						
<b>FORMATION</b>						
Créa. : 23/03/2010	Maj.	Vérif. : 23/03/2010	Appr. : 23/03/2010	Diff. : 25/03/2010	Appl. : 25/03/2010	Val. : 16/04/2010
Elab : Pauline Delhaye						
Type de diffusion générale				Cible(s) : personnel administratif		

Le personnel administratif est informé que préalablement à l'ouverture des concours sur épreuves de secrétaires médicaux interne et externe **une formation préparatoire** est proposée aux agents désireux de se présenter à l'un de ces concours et remplissant les conditions pour y accéder, à savoir :

### CONCOURS INTERNE :

- Etre en fonction dans l'établissement en qualité d'agent titulaire ou contractuel de droit public,
- Justifier de trois années au moins de service public au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

### CONCOURS EXTERNE :

- être titulaire du **Baccalauréat** ou d'un titre ou diplôme au moins équivalent dont la liste est fixée par arrêté du Ministre chargé de la Santé ;
- ou être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

---

Cette formation comprend 10 jours de cours théoriques (8 jours pour la préparation aux épreuves écrites et 2 jours pour la préparation à l'épreuve orale) ainsi que des devoirs par correspondance.

Elle constitue un support et un complément à un travail personnel indispensable, auquel le candidat devra s'engager.

La formation préparatoire s'effectuera à NICE, **à partir de mai 2010**. Le démarrage de cette formation est toutefois conditionné à la publication du concours au sein du bulletin officiel.

La formation préparatoire portera sur les épreuves suivantes :

- Rédaction d'une note de synthèse sur un sujet en relation avec l'exercice de la profession.
- Etude de documents en relation avec l'exercice de la profession comportant la définition de termes médicaux d'usage courant placés dans un contexte professionnel.

Pour les personnes admissibles :

- Epreuve orale consistant en un entretien avec le jury.

**Cette action est imputée pour moitié sur le temps de travail.**

Les agents intéressés par cette formation et remplissant les conditions énoncées ci-dessus sont invités à adresser leur candidature revêtue de l'avis de leur supérieur hiérarchique à la :

**Direction des Relations Humaines,  
SECTEUR CONCOURS,  
Hôpital de CIMIEZ,**

**au plus tard le :**

**16 avril 2010  
en précisant le concours visé.**

Le Directeur Adjoint  
Direction des Relations Humaines

S. TROMBETTA